



MOLSHEIM - 20 ET 21 JUIN 2015

Marathon - Semi - 10km - Courses d'enfants - Marche du coeur

UN CADEAU POUR TOUS LES DEGUISES

MARATHON DU VIGNOBLE D'ALSACE!



LE MARATHON LE PLUS **festif** DU MOIS DE JUIN !



WWW.MARATHON-ALSACE.COM



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ - À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

PRÊTS POUR LA 11^{ÈME} ÉDITION DU MARATHON DU VIGNOLE D'ALSACE ?

LE VILLAGE-MARATHON

le samedi 20 juin après-midi à partir de 12h et le dimanche toute la journée ! Stands, buvettes, animations, espace bien-être, remises des prix à l'issue des courses...

LES ANIMATIONS MUSICALES

proposées par les villages qui seront de la fête

SPÄTZLE PARTY

le samedi 20 juin 2015 à partir de 18h à l'Hôtel de la Monnaie (réservation lors de l'inscription aux courses ou achat sur place le jour même sous réserve de disponibilité). Animation musicale toute la soirée ! Ambiance endiablée garantie !



A NE PAS MANQUER !



LES 12 ÉTAPES GASTRO-VINIQUES PROPOSÉES PAR LES VITICULTEURS DE LA RÉGION.

Goûtez tous les cépages alsaciens en accord avec les plats traditionnels de la région kougelhopf, choucroute, tarte flambée en passant par les knacks sans oublier le munster et bien d'autres surprises !

N'HÉSITEZ PAS À VOUS RENDRE CHEZ LES VIGNERONS AFIN DE POURSUIVRE LA DÉGUSTATION !

LES COURSES DES ENFANTS

8 courses organisées pour les enfants de 4 à 15 ans. Après les courses, méga-goûter au Village Marathon ! Récompenses pour les plus beaux chapeaux !

VENEZ DÉGUISÉS POUR FAIRE LA FÊTE !

Un cadeau pour tous les coureurs déguisés !

UNE MARCHÉ DU CŒUR AU PROFIT DE L'ADOT,

association œuvrant pour le don d'organes organisée le dimanche matin. Un parcours de 10 km fléchés. Participation : 5 € (un cœur lumineux est remis à chaque participant)



LE MARATHON
LE PLUS

festif

DU MOIS DE JUIN !

LE PARCOURS ET LES DÉGUSTATIONS GASTRO-VINIQUES



LES COURSES

COURSES JEUNES (CHRONOMÉTRÉES AVEC CLASSEMENT FINAL)

Samedi 20 juin - dès 15h30

Départ : Molsheim / Place de la Liberté

15h30 : minimes (00-01) : 2 300 m

15h45 : benjamins (02-03) : 2 300 m

Le certificat médical est obligatoire et doit porter la mention "en compétition"

ANIMATIONS ENFANTS (NON CHRONOMETRÉES)

16h00 : poussines filles (04-05) : 1 150 m

16h15 : poussins garçons (04-05) : 1 150 m

16h30 : pitchouns filles (06-08) : 480 m

16h40 : pitchouns garçons (06-08) : 480 m

16h50 : microbes filles (09-11) : 480 m

17h00 : microbes garçons (09-11) : 480 m

Le certificat médical reste obligatoire, mais la mention "en compétition" n'est pas nécessaire.

MARATHON

Dimanche 21 juin 8h00

Départ : CORA Dorlisheim

SEMI-MARATHON

Dimanche 21 juin 10h00

Départ : Scharrachbergheim

10 KM

Dimanche 21 juin 9h00

Départ : CORA Dorlisheim

MARCHE DU COEUR ADOT

Dimanche 21 juin - départ possible entre 8h30 et 10h00

Départ : Village Marathon

RÉCOMPENSES

PODIUM ENFANTS
SAMEDI À 17H30

REMISE DES PRIX SCRATCH ET PAR CATÉGORIE : DIMANCHE 21 JUIN 2015 À PARTIR DE 11H00 AU VILLAGE MARATHON.

Aucun prix ne pourra être récupéré après cette date.

ESPACE BIEN-ETRE

DES KINÉS VOUS ACCUEILLENT
À L'ARRIVÉE DES COURSES

MARATHON : SCRATCH ET 3 PREMIERS DE CHAQUE CATÉGORIE

Pour tous : une bouteille de vin, un cadeau souvenir, une médaille et un diplôme à télécharger sur le site www.marathon-alsace.com, un accès gratuit à la piscine de plein air de Molsheim le jour de la course (sur présentation du dossard), une entrée à la Spätzle Party du samedi soir et à l'assiette du marathonien le dimanche midi.

10 KM ET SEMI : SCRATCH ET 3 PREMIERS DE CHAQUE CATÉGORIE

Pour tous : une bouteille de vin et un cadeau souvenir.

ENFANTS : 3 PREMIERS DE CHAQUE CATÉGORIE ET 3 PLUS BEAUX CHAPEAUX

Pour tous : un T-shirt, une médaille, un sachet surprise, un méga-goûter au Village Marathon.

DNA envoyés à tous les pré-inscrits adultes et enfants avec les résultats le lendemain de la course



UN CADEAU SURPRISE POUR TOUS LES COUREURS DÉGUISÉS !

(valable pour toutes les courses adultes)

RÉCOMPENSE AUX 5 PLUS GRANDS GROUPES DE COUREURS !

INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTIONS :

- En ligne sur notre site internet : WWW.MARATHON-ALSACE.COM
Ou par courrier en renvoyant le bulletin d'inscription ci-contre à l'adresse suivante (accompagné de votre paiement, et d'un certificat médical ou d'une licence) :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG - MVA 2015 - 2 ROUTE ECOSPACE B.P. 25174 - 67125 MOLSHEIM CEDEX
- Vous recevrez un 1^{er} e-mail de confirmation une fois votre inscription enregistrée puis un 2^{ème} e-mail avec votre N° de dossard une fois votre inscription validée
- Inscription possible sur place les 20 et 21 juin, au retrait des dossards, dans la limite des dossards disponibles



NAVETTES GRATUITES LE DIMANCHE

- Pour rejoindre le départ du Semi-marathon à Scharrachbergheim, l'organisation met en place 2 navettes au CORA Dorlisheim :
 - Dossards n° 3001 à 3750 : Départ à 8h15
 - Dossards n° 3751 à 4500 : Départ à 9h00
- Une fois votre inscription validée, l'horaire de départ n'est plus modifiable.
- Navette permanente de 7h00 à 16h00 du Village Marathon à Molsheim (site d'arrivée) au CORA Dorlisheim (site de départ)

HÉBERGEMENT / TOURISME

- Offres spéciales pour les participants au Marathon du Vignoble d'Alsace
- Possibilité de découvrir la région, ses vins, sa gastronomie et son patrimoine
- Pour tout renseignement, contactez l'Office du Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig au : Tél. +33 (0)3 88 38 11 61 ou sur : www.ot-molsheim-mutzig.com

DOSSARDS :

- Retrait des dossards de toutes les courses :
 - le samedi 20 juin de 14h à 18h à l'Hôtel de la Monnaie à Molsheim (Village Marathon)
 - le dimanche 21 juin de 6h30 à 8h30 au CORA Dorlisheim
- Pas de retrait de dossard à Scharrachbergheim

CONSERVEZ VOTRE DOSSARD APRÈS LA COURSE, IL FAIT OFFICE DE TICKET DE CONSIGNE.



GARDERIE

- Garderie gratuite de 6h45 à 14h30 pour les enfants à partir de 3 ans

LIEU : Maison des élèves, rue Charles Mistler, à proximité du village Marathon

INSCRIPTION PRÉALABLE PAR MAIL : (mva@cc-molsheim-mutzig.fr) en indiquant les informations suivantes : nom/prénom des parents et des enfants, âge des enfants, N° de téléphone, horaires de garde souhaités.

MERCI DE FOURNIR LE GOÛTER ET/OU LE REPAS.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Tel : +33 (0)3 88 49 55 96
mva@cc-molsheim-mutzig.fr
www.marathon-alsace.com

SUIVEZ-NOUS SUR :



[FACEBOOK.COM/MARATHONDUVIGNOBLEDALSACE](https://www.facebook.com/MARATHONDUVIGNOBLEDALSACE)




@MARATHONALSACE

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL 2015

Attention, nombre de dossards limité !

Nom* : Sexe* : F M
 Prénom* : Année de naissance* :
 Adresse* :
 Code postal* : Ville* :
 Nom du Club / Association :
 N° de Licence : Nationalité :
 Pays* : Tél.* :
 E-mail* : * Mentions Obligatoires

	INSCRIPTION COURSE PAR COUREUR			SPÄTZLE PARTY 20/06/2015	ASSIETTE MARATHONIEN 21/06/2015	TOTAL
	JUSQU'AU 15/03/2015	JUSQU'AU 17/05/2015	À PARTIR DU 18/05/2015			
MARATHON	45€	55€	65€	GRATUIT	GRATUIT	
SEMI MARATHON	20€	25€	30€	10€	10€	
10 KM	11€	13€	16€	10€	10€	
COURSES ENFANTS		3€	5€	5€		
MARCHE DU COEUR 		5€		10€	10€	
SPÄTZLE PARTY ADULTE		10€		X		
SPÄTZLE PARTY ENFANT		5€		X		
ASSIETTE MARATHONIEN		10€			X	
CHÈQUE À L'ORDRE DE L'ASSOCIATION DU MARATHON DU VIGNOBLE D'ALSACE (MVA) OU INSCRIPTION SANS FRAIS SUR WWW.MARATHON-ALSACE.COM GROUPES : POUR 10 INSCRIPTIONS AUX COURSES, LA MOINS CHÈRE EST OFFRTE !						TOTAL

CERTIFICAT MÉDICAL (OU COPIE DE LA LICENCE) OBLIGATOIRE

Je joins y compris pour les enfants : l'original ou la copie du certificat médical de **non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an au jour de la course, ou une copie de la licence FFA, FF Triathlon en cours de validité, ou une copie de la licence FSCF, FSGT, UFOLEP ayant la mention «athlétisme» en cours de validité.

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit

DATE :

SIGNATURE :

POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) :

représentant légal de :

autorise mon enfant à participer au Marathon du Vignoble d'Alsace et autorise l'organisateur et ses partenaires à publier l'image de mon enfant sur tous les supports visant à la promotion du Marathon du Vignoble d'Alsace et à la vendre via le site internet du photographe officiel de la manifestation.

BULLETIN À RETOURNER À :

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
MVA 2015 - 2 route Ecospace - B.P. 25174 - 67125 MOLSHEIM Cedex



WWW.MARATHON-ALSACE.COM

LES SOMMES RÉCOLTÉES POUR LA MARCHÉ DU COEUR
SERONT INTÉGRALEMENT REVERSÉES À L'ADOT,
ASSOCIATION OEUVRANT POUR LE DON D'ORGANES.



CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Sauf opposition de votre part (par courrier indiquant votre nom, prénom, adresse et n° de dossard), vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs et vous pourrez être amenés à recevoir des propositions de leur part.

RÈGLEMENT DES COURSES

DATES : La 11ème édition du Marathon du Vignoble d'Alsace est organisée les 20 et 21 juin 2015 par l'association du Marathon du Vignoble d'Alsace. Les parcours : Le marathon, le semi-marathon et le 10 km sont conformes au Règlement international des courses sur route (IAAF et FFA).

AGE REQUIS : L'épreuve du marathon est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés en 1995 ou avant. Le Semi-marathon est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés, nés en 1997 ou avant. La course des 10 Km est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés en 1999 ou avant. La course des enfants est ouverte aux enfants nés entre 2000 et 2011. Les catégories d'âge, pour les courses adultes, donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FFA. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

INSCRIPTION : Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

RAVITAILLEMENTS : Installés tous les 5 km ainsi qu'à l'arrivée, les épongeages tous les 5km, à partir du km 7,5.

SÉCURITÉ : La sécurité routière est assurée par des signaleurs, le service médical par un organisme agréé. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

CHRONOMÉTRAGE : Il sera affiché au 10 km et à l'arrivée. Les participants disposeront d'un temps maximum de 6H00 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation - code de la route. Le chronométrage sera effectué avec une nouvelle technologie de puces Ultra Haute Fréquence. Tous les inscrits aux courses adultes se verront remettre une puce jetable, directement collée sur le dossard, qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas la chaussée ne pourra être classé à l'arrivée.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au Marathon du Vignoble d'Alsace. Un justificatif peut-être fourni gratuitement à tout coureur qui en fait la demande.

DROIT À L'IMAGE : Par sa participation aux courses du Marathon du Vignoble d'Alsace, chaque concurrent autorise expressément MVA (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des courses du Marathon du Vignoble d'Alsace en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ENGINS À ROUES : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont interdits sur le parcours.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT : La participation aux courses implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du Règlement. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

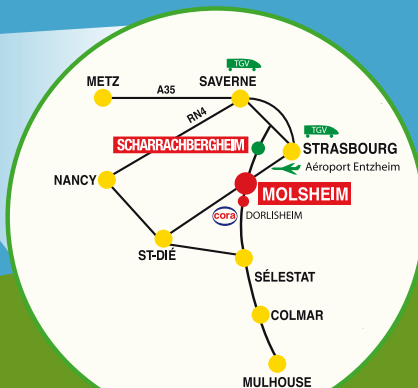
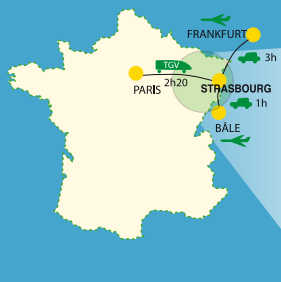
ANNULATION DE L'ÉPREUVE : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

NOTA : La dénomination "Coureur" ou "Concurrent" est applicable pour les hommes et les femmes.

La loi n°99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage oblige l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition. Si vous êtes coureur licencié à la FFA, FF Triathlon ou à la FSCF, FSGT, UFOLEP avec la mention athlétisme, joindre la copie de la licence en cours de validité. Si vous êtes coureur non licencié, joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date du Marathon du Vignoble d'Alsace. Ce certificat médical ou sa copie devra être fourni à l'organisateur, avec le bulletin d'inscription et votre paiement, lors de l'inscription au Marathon du Vignoble d'Alsace. Vous devez l'envoyer en même temps que votre bulletin d'inscription. Si vous vous inscrivez via le web, vous devez l'envoyer par courrier à La Communauté de Communes - 2 route Ecospace - B.P. 25174 - 67120 MOLSHEIM Cedex ou par mail mva@cc-molsheim-mutzig.fr, en précisant votre n° de dossard. Attention, la responsabilité de l'organisateur étant engagée, si vous l'oubliez, vous ne serez pas autorisé à prendre le départ ! La copie du certificat médical est acceptée.

Exemple d'un certificat médical : "Je soussigné Dr., docteur en médecine, certifie que l'examen de M. COUREUR ne met pas en évidence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. certificat fait à : date : "

COMMENT S'Y RENDRE ?



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PROGRAMMES ET LES FESTIVITES, N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER NOTRE SITE INTERNET :

WWW.MARATHON-ALSACE.COM